

LINGETTE D'ALCOOL ISOPROPYLIQUE

824-WIPES

Fiche de Données de Sécurité

Section 1 : Identification

Identificateur du Produit et Autres Moyens d'Identification

Nom du Produit : Lingette d'Alcool Isopropylique**Autres moyens d'identification :** Isopropyl Alcohol Wipe**N° de Pièces Connexes :** 824-WX25, 824-WX50, 824-WX500

Usage Recommandé et Restrictions d'Utilisation du Produit Chimique

Usage : Lingettes nettoyantes**Usage contre-indiqué :** Usage industriel uniquement. Ne pas utiliser sur des écrans d'ordinateurs ou des surfaces en verre avec revêtements anti-éblouissement.

Données Relatives au Fabricant ou Fournisseur

FabricantMG Chemicals
1210 Corporate Drive
Burlington, Ontario L7L 5R6
CANADAMG Chemicals (Siège social)
9347-193 Street
Surrey, British Columbia V4N 4E7
CANADA**☎** +1-800-340-0772**FAX** +1-800-340-0773**COURRIEL** support@mgchemicals.com**WEB** www.mgchemicals.com**☎** +1-905-331-1396**FAX** +1-905-331-2682**COURRIEL** info@mgchemicals.com**COURRIEL (Personne Compétente) :** fds@mgchemicals.com

Numéro de Téléphone en Cas d'Urgence



Pour les incidents avec des matériaux dangereux SEULEMENT (fuites, déversements, incendies, expositions ou accidents)USA ou CANADA— Appeler Verisk 3E au **+1-866-519-4752** or **+1-760-476-3962**
(Code d'accès : 335388)**Pour les urgences impliquant le transport de marchandises dangereuses;** 24 h/24, 7 j/7
CANADA—Appeler CANUTEC à frais virer au **+1-613-996-6666** ou par cellulaire ***666**

LINGETTE D'ALCOOL ISOPROPYLIQUE
824-WIPES
Section 2 : Identification des Dangers
Classification des Matériaux Chimiques Dangereux
Catégories SGH

Critère	Catégorie	Mention	Symbole
Liquide Inflammable	2	Danger	Flamme
Irritation Oculaire	2A	Attention	Exclamation
Toxicité pour Organes Cibles Exposition Unique	3	Attention	Exclamation

Note : Le degré de gravité est classé de 1 (la plus haute gravité) jusqu'à 5 (la plus basse gravité) à l'intérieur de chaque classe de danger, qui est contraire aux conventions HMIS et NFPA. La catégorie à l'intérieur d'une classe de danger ne permet pas de comparaison relative aux autres classes.

Éléments d'Étiquette

Mention	DANGER
Symboles	Mention de Danger
	H225 : Liquide et vapeur très inflammables
	H319 : Provoque une sévère irritation des yeux H336 : Peut provoquer somnolence ou des vertiges
Prévention	Conseils de Prudence
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P261	Éviter de respirer les vapeurs ou brouillard.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P264	Se laver soigneusement les mains après manipulation.
P280	Porter des gants de protections et des équipements de protection des yeux.

Suite de section sur la page suivante

LINGETTE D'ALCOOL ISOPROPYLIQUE
824-WIPES
Continuation...

Intervention	Conseils de Prudence
P370 + P378	En cas d'incendie : Utiliser de la poudre sèche, du dioxyde de carbone, de l'eau pulvérisée, ou de la mousse pour l'extinction.
P305 +P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer.
P337 +P313	Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical ou consulter un médecin.
P304 + P340, P312	EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
Stockage	Conseils de Prudence
P403 + P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
Élimination	Conseils de Prudence
P501	Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Dangers Non Classifiés Ailleurs

Autres Critères	Mention de Danger/ Conseils de Prudence	Mention	Symboles
Dessèchement Cutané	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.	Sans objet	Sans objet

Section 3 : Composition/Information sur les Ingrédients

No. CAS	Nom Chimique	%(poids)
67-63-0	propan-2-ol ^{a)}	99.7%

a) Aussi connu sous le nom d'alcool isopropylique (IPA)

LINGETTE D'ALCOOL ISOPROPYLIQUE**824-WIPES****Section 4 : Premiers Soins**

<i>Condition d'Exposition</i>	<i>Code SGH: Conseils de Prudence</i>
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX	P305 + P351 + P338, P337 + P313
Symptômes Immédiat	<i>rougeur, irritation, larmoiement, douleur</i>
Intervention	Rincer avec précaution avec de l'eau pendant au moins 20 minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical ou Consulter un médecin.
EN CAS D'INHALATION	P304 + P340, P312
Symptômes Immédiat	<i>toux, étourdissement, somnolence, maux de tête, faiblesse</i>
Intervention	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaise : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux)	P303 + P361 + P353
Symptômes Immédiat	<i>Faible toxicité : rougeur, peau sèche, irritation légère</i>
Intervention	Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
EN CAS D'INGESTION	P301 + P330, P331
Symptômes Immédiat	<i>Faible toxicité : nausées, étourdissement, somnolence, maux de tête</i>
Intervention	Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.

LINGETTE D'ALCOOL ISOPROPYLIQUE**824-WIPES****Section 5 : Mesures à Prendre en Cas d'Incendie**

Moyens d'extinctions	En cas d'incendie : Utiliser de la poudre sèche, du dioxyde de carbone, de la mousse résistant à l'alcool, ou de l'eau pulvérisée pour éteindre.
Danger Spécifiques	Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler dans les zones basses. Les vapeurs peuvent se propager sur de longues distances et s'enflammer à une source d'ignition, qui peut provoquer un retour de flamme ou une explosion.
Produits de Combustion	Produit des oxydes de carbone (CO, CO ₂).
Pompier	Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de feu complète.

Section 6 : Mesures à Prendre en Cas de Déversements Accidentel

Protection Individuelle	Voir l'équipement de protection individuelle dans la Section 8.
Précautions à Prendre pour l'Intervention	Enlever ou tenir à l'écart toutes sources de températures extrêmes ou d'ignition. Éviter de respirer les vapeurs.
Précautions pour l'Environnement	Sans objet
Méthode de Confinement	Sans objet
Méthode de Nettoyage	Collecter les lingettes dans un contenant chimiquement résistant et scellable.
Méthode d'Élimination	Éliminer le contenu selon les conseils dans la Section 13.

LINGETTE D'ALCOOL ISOPROPYLIQUE**824-WIPES****Section 7 : Manutention et Stockage**

Prévention	Tenir hors de portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Éviter de respirer les vapeurs. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Manutention	Porter des gants de protections et des équipements de protection des yeux. Se laver soigneusement les mains après manipulation.
Stockage	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Section 8 : Contrôle de l'Exposition/Protection Individuelle**Substances Ayant des Limites d'Expositions Professionnelle**

Nom chimique	Pays/Provinces	Limite d'Exposition Admissible (PEL)	Limite d'Exposition à Court Terme (LECT)
propan-2-ol	ACGIH	200 ppm	400 ppm
	U.S.A. OSHA PEL	400 ppm	Non établi
	Canada AB	200 ppm	400 ppm
	Canada BC	200 ppm	400 ppm
	Canada ON	200 ppm	400 ppm
	Canada QC	400 ppm	500 ppm

Note : Les limites d'exposition d'ACGIH¹, d'OSHA (Table Z-1), et des provinces canadiennes furent consultées. Les limites de la base de données RTECS² et des FDS des fournisseurs furent également consultées. Les limites d'exposition à court terme (LECT) sont généralement pour 15 min et les limites à long terme d'exposition admissible (PEL) pour 8 h.

Paramètres de Contrôles

Ventilation	Maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition en milieu de travail [LEMT].
--------------------	--

Suite de section sur la page suivante

LINGETTE D'ALCOOL ISOPROPYLIQUE**824-WIPES****Equipment de Protection Individuelle**

Protection des yeux	<p>Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes monocoques de sécurité appropriées.</p> <p>RECOMMANDATION : Veiller à ce que les lunettes ont des écrans latéraux de protection.</p>
Protection de la Peau	<p>En cas de contact probable, porter des gants de protection de caoutchouc butyle, en nitrile, de néoprène, de polyéthylène ou d'autres gants résistants aux produits chimiques.</p> <p>Pour des contacts occasionnels, porter des gants de caoutchouc nitrile ou de néoprène ou d'autres gants jetables résistant aux produits chimiques.</p> <p>Ne PAS utiliser de gants en caoutchouc de latex, en alcool polyvinyle (PVA), ou en chlorure de polyvinyle (PVC).</p>
Protection Respiratoire	<p>Pour surexposition jusqu'à 10 x LEMT de brouillards ou vapeurs, porter un respirateur comme un demi-masque respiratoire avec cartouches pour vapeurs organiques.</p> <p>Au-dessus de 10 x LEMT, utilisez un appareil respiratoire à pression positive avec à alimentation d'air ou un appareil respiratoire autonome.</p> <p>RECOMMANDATION : Consulter un détaillant ou fabricant pour vous assurer que la cartouche du masque faciale ou demi-masque est conforme aux normes NIOSH (É.-U.) pour ingrédient répertorié dans la Section 3. L'appareil devrait être ajusté pour l'employer par un expert. Assurer-vous que les cartouches soient sellées dans un sac en plastique lorsqu'elles ne sont pas utilisées.</p>

Hygiène Préventives

Lavez vos mains soigneusement après l'usage du produit.

LINGETTE D'ALCOOL ISOPROPYLIQUE
824-WIPES
Section 9 : Propriétés Physiques et Chimiques

État Physique	Solide, contenant un liquide	Limite Inférieure d'Inflammabilité	2%
Apparence	Incolore	Limite Supérieure d'Inflammabilité	12%
Odeur	Alcoolique	Pression de Vapeur @ 20 °C	4.2 kPa [32 mmHg]
Seuil d'Odeur	0.44 ppm	Densité de Vapeur	2.1 (Air =1)
pH	Non disponible	Densité Relative @25 °C	0.785
Point de fusion/ Point de Congélation	-88 °C [-126 °F]	Solubilité Dans l'Eau	Pleinement miscible
Point Initial d'Ébullition	≥81.8 °C [≥179 °F]	Coefficient de Partage n-octanol/eau	Non disponible
Point d'Éclair ^{a)}	12 °C [54 °F]	Température d'Auto-inflammation	425 °C [797 °F]
Taux d'Évaporation	1.5 (ButAc = 1)	Température de Décomposition	Non disponible
Inflammabilité	Très Inflammable	Viscosité @20 °C	2.4 mPa·s [3.1 mm ² /s]

a) Valeur Tag coupelle fermée

Section 10 : Stabilité et Réactivité

Réactivité	A des températures élevées, peut réagir avec l'aluminium et générer du gaz hydrogène.
Stabilité chimique	Stable sous les conditions de température et de pression normale
Conditions à éviter	Éviter les flammes, les étincelles, ou toutes autres sources d'ignition et les substances incompatibles.
Matériaux Incompatibles	Oxydants forts, acides forts, bases fortes, des composés halogénés, de l'aluminium à des températures ≥49 °C [>120 °F]
Polymérisation	Ne se produira pas
Produits de Décomposition	Ne se décompose pas sous des conditions normales. Pour les produits de décompositions thermiques, voir les produits de combustion dans la Section 5.

LINGETTE D'ALCOOL ISOPROPYLIQUE**824-WIPES****Section 11 : Données Toxicologiques****Sommaire des Symptômes par Voies d'Exposition**

Yeux	Provoque de la rougeur, une irritation sévère des yeux, du larmolement, ou de la douleur.
Peau	Peut provoquer de la rougeur ou une irritation légère de la peau.
Inhalation	Peut provoquer de l'étourdissement, ou de la somnolence. Une surexposition excessive peut provoquer des effets narcotiques, de la faiblesse, et des maux de têtes.
Ingestion	Voir aussi les symptômes pour l'inhalation.
Chronique	L'exposition prolongée et répétée peut causer l'assèchement, le craquage, ainsi que le dégraissage de la peau.

Toxicité Aiguë (Concentrations et Doses Létales)

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermique	CL50 inhalation
propan-2-ol	5 840 mg/kg Rat	12 800 mg/kg Lapin	16 000 ppm 8 h Rat

Note : Les limites toxicologiques de la base de données RTECS² et d'ECHA furent consultées. Les données des FDS des fournisseurs furent aussi consultées.

Autre Effets Toxiques

Corrosion/irritation de la peau	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Le propan-2-ol provoque une irritation légère de la peau selon des études Draize sur des lapins.
Lésions/irritation des yeux	Provoque une irritation oculaire sévère : le propan-2-ol est un irritant oculaire grave connu selon des études Draize sur des lapins.
Sensibilisation respiratoire et de la peau (risque de réactions allergiques)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Suite de section sur la page suivante

LINGETTE D'ALCOOL ISOPROPYLIQUE**824-WIPES**

Cancérogénicité (risque de cancer)	Le propan-2-ol n'est pas répertorié comme carcinogène par le C.I.R.C, ACGIH, Cal Prop 65, ou NTP.
Mutagénicité (risque d'effet génétique héréditaire)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction (risque de stérilité ou d'effet sur les fonctions reproductives)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Tératogénicité (risque pour la malformation des fœtus)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxique pour certains organes cibles – exposition unique	L'inhalation du propan-2-ol peut affecter le système nerveux central par inhalation provoquant de l'étourdissement et de la somnolence.
Toxique pour certains organes cibles – exposition répétées	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger d'aspiration	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Section 12 : Données Écologiques

Les classifications écologiques sont basées sur les critères du Code IMDG/SGH en conjonction avec les données d'écotoxicité de nos fournisseurs, de la base de données enregistrées de l'agence européenne pour les produits chimiques (<http://echa.europa.eu>) et d'autres sources fiables.

Selon les données disponibles, le propan-2-ol ne remplit pas les critères de substances toxiques pour l'environnement avec des CL50 et CE50 >100 mg/L.

- Le propan-2-ol a un CL50 minimal 96 h de 9 640 mg/L pour Pimephales promelas (tête-de-boule) ; et un CE50 28 h de 5 102 mg/L pour Daphnia magna (Puce d'eau) et CE50 72 h de 2 000 mg/L pour Desmodesmus subspicatus (algue verte).

Écotoxicité Aiguë

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Écotoxicité Chronique

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Biodégradation

Les constituants sont volatils.

Suite de section sur la page suivante

LINGETTE D'ALCOOL ISOPROPYLIQUE**824-WIPES****Autres Effets**

Contenu actuel de Composé Organique Volatile (COV) selon les autorités Américaines (EPA) et Canadiennes (LCPE).

COV actuel = 100% [785 g/L]

Section 13 : Données sur l'Élimination

Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Section 14 : Information Relatives au Transport**Voie Terrestre**

Référez aux Règlements TMD (Réglementation Canadienne sur le Transport des Marchandises Dangereuses) et **É.-U. US DOT 49 CFR** (Parties 100 à 185).

824-WX25, 824-WX50, 824-WX500

NON RÉGLEMENTÉ selon
US DOT Disposition Particulière 47
TMD Disposition Particulière A46

NOTE: **Contenu net** de 2 mL
par sachet

À TITRE DE RÉFÉRENCE SEULEMENT

Numéro UN : UN3175

Appellation Réglementaire : SOLIDES
CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE,
N.S.A. (isopropanol)

Classe : 4.1

Groupe d'Emballage : II

Polluant Marin : Non

Suite de section sur la page suivante

LINGETTE D'ALCOOL ISOPROPYLIQUE**824-WIPES****Voie Aérienne****Référez aux Règlements sur le Transport des Marchandises Dangereuses de l'ICAO-IATA.**

824-WX25, 824-WX50, 824-WX500

NON RÉGLEMENTÉ selon
Disposition Particulière A46Sur le bordereau d'expédition,
écrire : « Non réglementé selon
la disposition spéciale A46 »NOTE: **Contenu net** de 2 mL
par sachet

À TITRE DE RÉFÉRENCE SEULEMENT

Numéro UN : UN3175**Appellation Réglementaire** : SOLIDES
CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE,
N.S.A. (isopropanol)**Classe** : 4.1**Groupe d'Emballage** : II**Polluant Marin** : Non

Disposition Particulière A46 : Les mélanges de matières solides qui ne sont pas soumises aux présentes Instructions et de liquides inflammables peuvent être transportés au titre de la présente rubrique sans que les critères de classification de la division 4.1 leur soient d'abord appliqués, à condition qu'aucun excédent de liquide ne soit visible au moment de la fermeture de l'emballage et que l'emballage passe une épreuve d'étanchéité au niveau du groupe d'emballage II. Les petits emballages intérieurs composés de sachets et d'objets scellés contenant moins de 10 mL d'un liquide inflammable du groupe d'emballage II ou III, absorbé dans un matériau solide, ne sont pas soumis aux dispositions des présentes Instructions, à condition qu'il n'y ait pas d'excédent de liquide dans les sachets ou les objets.

Suite de section sur la page suivante

LINGETTE D'ALCOOL ISOPROPYLIQUE**824-WIPES****Voie Maritime****Référez au Règlement IMDG.**

824-WX25, 824-WX50, 824-WX500

NON RÉGLEMENTÉ selon
Disposition Particulière 216NOTE: **Contenu net** de 2 mL
par sachet

À TITRE DE RÉFÉRENCE SEULEMENT

Numéro UN : UN3175**Appellation Réglementaire** : SOLIDES
CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE,
N.S.A. (isopropanol)**Classe** : 4.1**Groupe d'Emballage** : II**Polluant Marin** : Non

Disposition Particulière 216 : Les mélanges de matières solides qui ne sont pas soumises aux dispositions du présent code et de liquides inflammables peuvent être transportés au titre de la présente rubrique sans que les critères de classification de la division 4.1 leur soient d'abord appliqués, à condition qu'aucun excédent de liquide ne soit visible au moment de la fermeture de l'emballage ou au moment de l'emballage ou lorsqu'une unité de transport de marchandises est fermée. Chaque unité de transport doit être étanche lorsque utilisé comme un conteneur de vrac. Les paquets et les objets scellés contenant moins de 10 mL d'un groupe d'emballage II ou III pour liquide inflammable absorbé dans un matériau solide ne sont pas soumis aux dispositions du présent code à condition qu'il n'y a pas d'excédent de liquide dans le paquet ou l'article.

Note: L'expéditeur qui manutentionne, demande le transport, ou transporte des marchandises dangereuses doit être correctement formé et certifié.

Section 15 : Information sur la Réglementation**Canada****Liste Intérieure des Substances (LIS) / Liste Extérieure des Substances (LES)**

Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS.

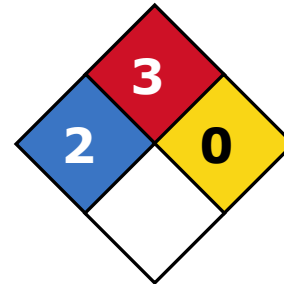
Loi sur les Produits Dangereux (L.R.C. (1985), ch. H-3)

La fiche de données et l'étiquetage sont conformes aux exigences de la loi sur les produits dangereux et du SIMDUT 2015.

Suite de section sur la page suivante

LINGETTE D'ALCOOL ISOPROPYLIQUE**824-WIPES****USA****Autres Classifications****Codes® HMIS**

SANTÉ :	*	2
INFLAMMABILITÉ :		3
RISQUE PHYSIQUE :		0
PROTECTION PERSONELLE :		

CODES 704 NFPA®

Légende pour le niveau de risque HMIS et NFPA :

0 (Minime ou non-existant) ; 1 (Léger) ; 2 (Modérer) ; 3 (Sérieux) ; 4 (Sévère)

CAA (Clean Air Act, USA)

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 1.

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 2.

Ce produit ne contient pas de substances répertoriées comme des polluants atmosphériques dangereux.

EPCRA (Emergency Planning and Community Right to Know Act, USA, 40 CFR 372.45)

Ce produit contient 99.7% de propan-2-ol (No. CAS 67-63-0) qui est assujetties aux exigences de déclaration de la section « 313 Title III of the SARA of 1986 and 40 CFR part 372 ».

TSCA (Toxic Substances Control Act of 1976, USA)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

California Proposition 65 (Ingrédients chimiques reconnus pour leurs effets cancérigènes ou toxicité reproductive, É.-U.).

Ce produit ne contient pas de substances connues comme étant répertoriées en Californie.

Europe**RoHS** (Restriction of Hazardous Substances Directive)

Ce produit ne contient pas de plomb, de cadmium, de mercure, de chrome hexavalent, de polybromobiphényles (PBB), ou de polybromobiphényles (PBDE), et est conforme à la réglementation européenne RoHS.

WEEE (Waste Electrical and Electronic Equipment Directive)

Ce produit n'est pas une pièce électrique ou un équipement électronique, et donc n'est pas régi par cette réglementation.

LINGETTE D'ALCOOL ISOPROPYLIQUE

824-WIPES

Section 16 : Autres Informations

Préparé par le département de réglementation de MG Chemicals
Date de Révision 28 février 2020
Annule et Remplace 23 février 2018
Changement Effectué : Changement des numéros de téléphone en cas d'urgence

Références

- 1) ACGIH 2017 TLVs and BEIs: Based on the documentation of the threshold limit values for chemical substances and physical agents & biological exposure indices, American Conference of Governmental of Industrial Hygienist Cincinnati, OH (2017).
- 2) Toutes les données toxicologiques furent vérifiées contre le registre de données sur la toxicité RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances®), MDL Information Systems, Inc.

Abréviations

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (USA)
C.I.R.C	Centre International de Recherche sur le Cancer (en anglais = IARC)
CL50	Concentration Létal 50% (en anglais = LC50)
CLmin	Concentration Létal Mininal <i>Publiée</i> (en anglais = LCLo)
COV	Composés Organiques Volatils (en anglais = VOC)
CTmin	Concentration Toxique Minimale <i>Publiée</i> (en anglais = TCLo)
CE50	Concentration effective médiane (en anglais = EC50)
FDS	Fiche de Données de Sécurité
DL50	Dose Létal 50% (en anglais = LD50)
MPT	Moyenne Pondérée sur le Temps (en anglais = TWA)
NTP	National Toxicology Program (en français = Programme de Toxicologie National)
LEMT	Limite d'exposition en milieu de travail (en anglais = OEL)
LECT	Limite d'Exposition à Court Terme (en anglais = STEL)
PEL	Limite d'Exposition Admissible
SGH	Système Général Harmonisé de Classification et d'Étiquetages des Produits Chimiques (en anglais = GHS)
NTP	National Toxicology Program

Suite de section sur la page suivante

LINGETTE D'ALCOOL ISOPROPYLIQUE**824-WIPES**

Questions Techniques Contacter nous avec toutes questions, suggestion d'amélioration, ou problèmes avec ce produit. Des notes d'application, instructions, et FAQ se trouve à www.mgchemicals.com.

Courriel : support@mgchemicals.com

Téléphone : 1-905-331-1396

Adresses

Fabrication & Support

1210 Corporate Drive
Burlington, Ontario, Canada
L7L 5R6

Siège Social

9347-193rd Street
Surrey, British Columbia, Canada
V4N 4E7

Désistement

Cette fiche de données de sécurité est offerte à titre d'information. M.G. Chemicals, Inc. croit que l'information qu'elle contient est correcte et basée sur des sources sûrs, mais ne prétend pas être exhaustif ou sans erreur. C'est la responsabilité de l'utilisateur de vérifier toute information semblant suspecte ou un doute peut exister. L'utilisateur final assume toute la responsabilité pour l'utilisation et la manutention du produit de façon conforme aux règlements locales, régionales, nationales, ou internationales qui s'applique.